

DÉPARTEMENT
DU NORD

ARRONDISSEMENT
DE DUNKERQUE

COMMUNE DE MERVILLE

DATE DE CONVOCATION
18 JUIN 2020

Nombre de Membres

En Exercice	13
Présents	8
Votants	12

**OBJET : 2. SIGNATURE D'UNE
CONVENTION D'ATTRIBUTION
D'UNE DOTATION AUX
SERVICES D'AIDE ET
D'ACCOMPAGNEMENT A
DOMICILE (SAAD) ENTRE LE
DEPARTEMENT ET LE CCAS EN
VUE DU VERSEMENT D'UNE
PRIME EXCEPTIONNELLE
COVID 19 AU PERSONNEL**

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.**

Envoyé en préfecture le 02/07/2020

Reçu en préfecture le 02/07/2020

Affiché le

ID : 059-265904003-20200625-020 2020D06 AB DE



L'an deux mil vingt, le jeudi vingt-cinq juin à quatorze heures,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire, Président du C.C.A.S.

Étaient présents : M. Joël DUYCK, Maire, Président du C.C.A.S., Mmes Martine BEURAERT-CEUGNART, Delphine BOULENGER-HAVEZ, Marie-Françoise BILLIAU-BODELLE, Nicole CAMBRON, Marie-José RUHLAND, Joël BACLET et Marc BEZILLE.

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Mme Margaret BOUVET donnant procuration à Mme Martine BEURAERT, Mme Géraldine HAMELIN donnant procuration à M. Marc BEZILLE, M. Sébastien ROUSSELLE donnant procuration à M. Joël BACLET et M. Jean-Pierre ENGELAERE donnant procuration à M. Joël DUYCK.

Absent : Mme Murielle COUSSEMAKER-DEBERT.

Secrétaire de séance : Mme Marion TUEUX

Monsieur le Président informe que le Département va en séance du 29 juin en commission, a mis en place une convention pour une attribution de dotation d'un versement d'une prime exceptionnelle Covid 19 (Décret du 12 juin 2020) pour les Services d'Aide à Domicile. Elle concerne les agents qui ont été soumis à un surcroît significatif de travail pendant la crise sanitaire, afin de pouvoir faire fonctionner les services publics auprès des personnes les plus vulnérables. Il explique que cette prime sera versée au 31/08 et qu'elle est exonérée de charge sociale et est non-imposable.

Le Conseil d'Administration, **à l'unanimité**, autorise son Président à la signature de la convention et à l'imputation financière afférente.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits,
Ont signé les Membres présents,
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Président du C.C.A.S.,
Joël DUYCK



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de l'établissement
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.